

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Nous vous prions de trouver ci-dessous un message de la Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS) concernant le **lancement de l'interface PROSTOPCOVID** :

Madame, Monsieur,
Docteur,

Lancement de l'interface PROSTOPCOVID

Destinataires : médecins, infirmiers / pour action

L'application StopCovid est déployée en France depuis le 2 juin. Jusqu'à présent le patient utilisateur de l'application se déclare comme un cas de COVID-19 dans l'application en scannant ou saisissant dans son application le QR code disponible sur le document d'information COVID+ généré par SI-DEP pour les patients COVID+. **Vous pourrez désormais générer directement après votre diagnostic de cas confirmé de COVID-19 un code à 6 caractères que le patient pourra saisir immédiatement sur son appli. Vous pourrez générer ce code via l'interface <https://pro.stopcovid.gouv.fr/> accessible depuis Pro Santé Connect avec la carte CPS ou e-CPS.**

Ce code est à fournir à vos patients dans les situations suivantes :

- Si le patient est un cas confirmé (personne symptomatique ou non, pour laquelle a été obtenu un résultat positif par RT-PCR pour la recherche du SARS-CoV-2), mais qu'il ne dispose pas d'un QR code ou si celui-ci n'est pas fonctionnel. Dans cette situation, il faudra s'assurer auprès du patient que le QR code fourni via SIDEV avec les résultats d'examen est bien indisponible et ne sera pas utilisé en parallèle par une autre personne.
- Si le patient a été diagnostiqué comme cas probable (personne présentant des signes cliniques et des signes visibles en tomodensitométrie thoracique évocateurs de COVID-19).

En scannant ou saisissant le code (fourni via SIDEV ou à l'aide de l'interface pro.stopcovid), il sera comme habituellement demandé à l'utilisateur de saisir sa date de début des symptômes afin de déterminer la période prise en compte pour notifier son historique de contacts bluetooth.

Vous pourrez trouver plus d'information sur :

- StopCovid : www.economie.gouv.fr/stopcovid
- La gestion du contact tracing : <https://www.ameli.fr/paris/medecin/actualites/les-medecins-au-coeur-du-circuit-de-contact-tracing-des-patients-covid-19>

Vous remerciant pour votre mobilisation.

Bien cordialement,

La Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS)
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
05.57.01.44.91
ars33-crise@ars.sante.fr

Bien confraternellement,

LE PRÉSIDENT,
DOCTEUR FABRICE BROUCAS